



Essaim de guêpe dans une facade d'immeuble

Par thomas

Bonjour,

Des guêpes ont élu domicile dans la facade exterieur d'un immeuble. Se retrouvant dans un fond plafond (le mien evidemment).

L'organisme (les foyers remois) repond que l'enlevement de l'essaim sera a la charge du locataire, ce seraient meme aux locataires de faire les demarches ne gros ils veulent pas en entendre parler, les pompiers ne bougent pas plus pour un essaim.

Ces petites betes, etant fort agreable mais tres travailleuses, pourraient finir par atterir dans la chambre de ma fille ce qui m'inquiete reellement, car oui les guepes ca creuse et plutot bien.

existe t'il une loi que je puisse invoquer pour forcer mes "amis" de l'organisme afin de resoudre le probleme rapidement ?

Merci de votre attention.

Thomas.